



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le treize mai, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 7 mai 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, M. Soufiane EL MOUNAFIS

ABSENT / PROCURATIONS:

Mme Elisa LICIDE (donne procuration à Mme Zoé VIGREUX), Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), M. Farid KACHOUR (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Zeynep CUBAN), M. Jordi LE COINTE (donne procuration à M. Soufiane EL MOUNAFIS)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

L'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales impose la création d'une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants.

Cette commission a pour principales missions d'émettre un avis sur tout projet de création de régie d'autonomie financière, de délégation de service public ou de partenariat, ainsi que d'examiner annuellement le rapport de chaque service public confié à un délégataire.

Avec le renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les nouveaux membres de la Commission consultative des services publics locaux.

DEL2026_05_102

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1413-1 et L. 2121-33,

Vu la délibération n°2022_04_062 du avril 2022 portant création de la commission consultative des services publics locaux et approbation de son règlement intérieur,

Vu l'installation du Conseil Municipal le 21 mars 2026,

Vu la/les candidature(s) :

- La liste TOUS UNIS POUR MONTFERMEIL,
- La liste MONTFERMEIL GAUCHE ECOLOGIE.

Considérant que les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants ont l'obligation de créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils souhaitent confier à un tiers par convention de délégation de service public ou exploiter en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant que la CCSPL est présidée par Monsieur le Maire ou son représentant et qu'elle se compose de membres de l'assemblée délibérante par application du principe de la représentation proportionnelle, et d'associations locales nommées par le Conseil Municipal,

Considérant que la CCSPL est constituée pour la durée du mandat des élus qui la composent,

Considérant qu'il y a lieu de fixer la composition de la CCSPL à 5 membres de l'assemblée délibérante et 2 associations locales,

Considérant que 2 listes se sont présentées pour les membres de l'assemblée délibérante et que le dépouillement a été effectué, en séance, par Aleyna-Nur CUBAN et Soufiane EL MOUNAFIS en tant qu'assesseurs,

Considérant qu'il est proposé de nommer les associations ERAC et LES P'TITS LOUPS comme associations locales, membres de la CCSPL,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux :

Le Bureau est composé de Aleyna-Nur CUBAN et Soufiane EL MOUNAFIS en tant qu'assesseurs.

Après dépouillement des bulletins de vote, les résultats de l'élection sont :

La liste TOUS UNIS POUR MONTFERMEIL : 29 voix pour,

La liste MONTFERMEIL GAUCHE ECOLOGIE : 6 voix pour.

Les membres élus au sein de la commission consultative des services publics locaux sont :

- Titulaires : M. Kevin CAUCHIE, Madame Gwendoline LE BER, M. Mouloud MEDJALDI, Maria PINTO et Madame Laurence RIBEAUCOURT.
- Suppléants : M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Farid MECHMACHE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, Madame Chrystel LAÏDOUNI et M. Soufiane EL MOUNAFIS.

De dire que les associations locales membres de la CCSPL sont les suivantes :

- ERAC,
- L'PTITS LOUPS.

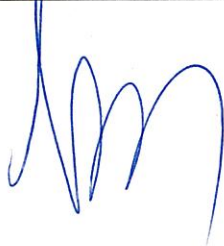
Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

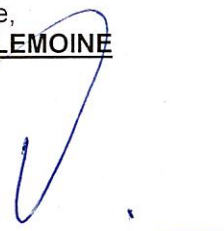
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026



ID : 093-219300472-20260513-DEL2026_05_102-DE

